

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SAIO/19-816-87 du 27/05/2019

INTERNAT DE LA REUSSITE - RENTREE 2019

Références : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - note de la DGESCO du 09 décembre 2013

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'académie-DSDEN - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, IEN du 1er degré, directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les chefs de service SAIO et sante/social - Madame et Monsieur les doyens des corps d'inspection

Dossier suivi par : M. CASSAR, CSAIO - Courriel : ce.saio@ac-aix-marseille.fr - DSDEN 04 : M. CAVALLO Tél : 04 92 36 68 55 / DSDEN 05 : Mme EYSSAUTIER Tél : 04 92 56 57 35 / DSDEN 13 : M. BARTIER, M. SONCARRIEU Tél : 04 91 99 66 35 / DSDEN 84 : Mme TARDIVEL Tel : 04 90 27 76 10

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre rassurant.

1. Objectifs généraux

- Proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
- Adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
- Diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux.

2. Public accueilli

« L'internat de la réussite » doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs résultats et tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation professionnelle, sociale ou relationnelle dans la famille n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif a la vocation d'accueillir, en priorité, des élèves issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les élèves issus des territoires ruraux.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

A cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école et les assistantes sociales scolaires et dans le second degré les assistantes sociales et les conseillers principaux d'éducation.

3. Modalités

3.1 Pilotage du dispositif :

3.1.1 Organisation académique :

L'accroissement et la diversification de l'offre de places en internat ainsi que l'amélioration de l'accueil en internat relèvent de la politique académique en lien étroit avec les collectivités territoriales et les Préfectures.

Le recteur, après avoir pris l'attache des chefs d'établissements disposant d'un internat, arrête le nombre de places réservées au titre de « l'internat de la réussite ». Pour la rentrée 2019, l'académie reconduit le seuil par internat dans le cadre du dispositif « internat de la réussite » à un objectif d'accueil minimum de 5% des places disponibles.

Une attention particulière est portée à la mise en place des modalités de suivi individuel des élèves, articulées avec les dispositifs pédagogiques de droit commun (notamment l'accompagnement personnalisé).

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexes de cette circulaire.

3.1.2 Organisation départementale :

3.1.2.1 Cellule chargée des « internats de la réussite » :

Une cellule chargée de l'internat est activée dans chaque département de l'académie. Elle réunit dans chaque DSDEN un personnel du service de la scolarité désigné à cet effet, les conseillers techniques sociaux et de santé de l'IA DASEN ainsi que les chefs d'établissements concernés. Sous l'autorité de l'IA DASEN, en relation avec un IA-IPR EVS et l'impulsion des IEN-IO, cette cellule a pour mission de :

- Faire le point sur les possibilités d'accueil qui pourraient être mobilisées au profit en particulier de collégiens qui souhaiteraient un internat et solliciter les principaux de collège et les proviseurs de lycée pour la détermination de capacités d'accueil modulée en fonction des différents publics ciblés (dont « internat de la réussite ») ;
- Mobiliser les établissements sur l'actualisation des projets d'internat ;
- Recenser et analyser la demande;
- Faire le lien avec les collectivités territoriales et les services de l'État concernés.

3.1.2.2 Commission de recrutement :

Une commission de recrutement des élèves en « internat de la réussite » est réunie dans chaque département de l'académie. Elle associe tous les acteurs impliqués. Présidée par l'IA DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN-IO, la conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves, un représentant du préfet à l'égalité des chances, des représentants des associations représentatives des parents d'élèves. Les collectivités territoriales (conseil départemental et conseil régional) sont également invitées à y participer.

3.1.2.3. Critères de recrutement :

L'information des familles ainsi que l'engagement des élèves dans le projet sur les conditions de l'internat sont essentiels. En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

- 1 - élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- 2 - élèves issus de la ruralité,
- 3 - situations spécifiques.

« L'internat de la réussite » du lycée André Honnorat de Barcelonnette est ouvert en priorité aux élèves issus des quartiers de la politique de la ville de Marseille, ainsi qu'aux élèves des départements alpins.

3.2 Niveau de recrutement :

En fonction des places disponibles, chaque IA DASEN détermine le(s) niveau(x) de classe(s) prioritaire(s) pour le recrutement.

3.3 Désectorisation :

Les élèves retenus pour une place en internat de la réussite seront affectés de manière prioritaire par les IA DASEN.

3.4 Contribution des familles :

Les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera mesurée.

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



Calendrier des opérations

DATE	OPÉRATIONS
Mercredi 29 mai 2019	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
Du lundi 3 juin au jeudi 6 juin 2019	Vérification des dossiers
Jusqu'au vendredi 14 juin 2019	Commissions de recrutement organisées par les DSDEN
Du vendredi 14 juin 14h au mardi 18 juin 17h 2019	Saisie des bonifications d'affectation par les DSDEN si besoin
A partir du mercredi 19 juin 2019	Avis aux familles (décision de la commission)
A partir du mercredi 19 juin 2019	Accueil des familles et des élèves pour une journée d'intégration La date sera précisée ultérieurement par les DSDEN

L'adresse de l'élève est-elle dans un quartier :

Quartiers politique de la ville Oui Non

ZUS : Zone Urbaine Sensible Oui Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse :

1.3- Renseignements éducatifs et scolaires

Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6^e

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ? Oui, laquelle _____ Non

Évaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, autonomie, construction d'un raisonnement, organisation du temps de travail ...)

2- Avis circonstancié du directeur d'école, du chef d'établissement d'origine concernant la demande de scolarisation en internat

Date

Signature

3- Composition du dossier

- Bulletins scolaires ou copie du livret scolaire.
- Une lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élève (en cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).
- La fiche sociale complétée par le Service Social en faveur des élèves précisant notamment les capacités de l'élève à intégrer un internat (sous enveloppe cachetée, libellée « confidentiel »).
- Déclaration de candidature signée.
- Avis du psychologue de l'Éducation nationale

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence**
Pôle vie de l'élève et vie de l'établissement
3 avenue du plantas 04000 DIGNE LES BAINS

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes**
12 avenue Maréchal Foch
05000 GAP

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône**
28, boulevard Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 1

➔ **Direction académique des services de l'éducation nationale du Vaucluse**
49, rue Thiers
81077 AVIGNON CEDEX 4



Déclaration de candidature à remplir par le représentant légal

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

.....

représentant de l'élève :

Demande l'intégration de mon enfant dans « l'internat de la réussite » suivant :

.....

.....

Date :

Signature :

Dossier social

Service Social en faveur des élèves.

DSDEN du département du:

04 / 05 / 13 / 84 (préciser)

Date :

1 – Assistant de service social rédacteur

NOM et Prénom :

Fonction et service :

Adresse :

Téléphone : Mail :

2 – L'élève

Nom et prénom : Sexe : F M

Date et lieu de naissance :

Établissement et classe

Parcours scolaire :

Année 2018 - 2019 :

Année 2017 - 2018 :

Année 2016 - 2017 :

Année 2015 - 2016 :

3 – Identification de la famille dans laquelle réside l'élève

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

« Internats de la réussite »

Détenteurs de l'autorité parentale

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

Environnement familial dans lequel vit l'élève

1. avec ses 2 parents		6. avec un autre membre de sa famille (<i>grands-parents, oncle, tante.....</i>)	
2. avec sa mère seule		7. confié à l'A.S.E en établissement	
3. avec son père seul		8. confié à l'A.S.E. en famille d'accueil	
4. avec sa mère dans une famille recomposée		9. résidence alternée	
5. avec son père dans une famille recomposée		10. autres (<i>à préciser</i>)	

4 - Si les parents sont séparés, identification de la famille dans laquelle ne réside pas l'élève ou y réside en alternance

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

« Internats de la réussite »

5 – Synthèse des éléments recueillis par l'assistant de service social

L'enfant dans sa famille, conditions de vie, capacité de l'élève à intégrer l'internat.

Date et Signature :



Avis du psychologue de l'Éducation nationale

Nom : Prénom :

Partie à remplir par le conseil psychologue de l'Éducation nationale

Avis circonstancié après **entretien** avec le candidat

Nom et qualité du signataire

Date et signature

Signature du directeur(trice) du CIO